



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 1137

Nom de l'établissement : Site Ex-Kugler

Adresse de l'établissement: Avenue de la jonction 19, 1205 Genève

Date dernière mise à jour: 22.05.2022

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	A3	Elément en fibrociment (tableau électrique)	Long terme	
Sous-sol	A9	Elément en fibrociment (tuyau)	Long terme	
Sous-sol	A10	Elément en fibrociment (plaque)	Long terme	
Sous-sol	A15	Elément en fibrociment (sous-prise)	Long terme	
Sous-sol	A16	Bouchon plâtre	Assaini	
Sous-sol	A16	Elément en fibrociment (plaque)	Long terme	
Sous-sol	A18	Elément en fibrociment (tableau électrique)	Long terme	
Rdc	B41	15 Cartons amiante (sous-luminaire)	Moyen terme	Travaux été 2024
1er étage	C72	Elément en fibrociment (Bac à fleur)	Long terme	
1er étage	D11	Elément en fibrociment (Bac à fleur)	Long terme	
Extérieur	Toiture	Elément en fibrociment (plaque)	Long terme	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.